

**PARTICIPATION A UN ÉVÉNEMENT DE VALORISATION DES INITIATIVES
INCLUSIVES EN SAÔNE-ET-LOIRE DU 14 AU 21 NOVEMBRE 2024**

Appel à manifestation d'intérêt du 1^{er} avril au 15 mai 2024

Règlement de participation à l'événement

Contexte

Dans le cadre de ses politiques de Solidarités, le Département de Saône-et-Loire entend **favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap**, conformément à l'ambition portée par la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette volonté se traduit notamment par **l'organisation d'événements de sensibilisation au handicap** à destination des habitants et des acteurs du territoire.

Cette année, le Département de Saône-et-Loire souhaite organiser un **événement participatif pour faire connaître, valoriser et diffuser les initiatives inclusives existantes en Saône-et-Loire**.

Présentation de l'événement

1. Descriptif général

L'événement se déroulera sur **une semaine, du jeudi 14 novembre au jeudi 21 novembre 2024**, en Saône-et-Loire.

Celui-ci se déclinera autour de **3 temps forts** :

- **Jeudi 14 novembre 2024** : événement de lancement organisé par le Département de Saône-et-Loire ;
- **Du vendredi 15 novembre au jeudi 21 novembre 2024** : animations et manifestations organisées sur l'ensemble du territoire par les acteurs portant des initiatives inclusives ;
- **Jeudi 21 novembre 2024** : soirée de clôture organisée par le Département de Saône-et-Loire avec remise de Trophées pour récompenser des acteurs pour leur action sur le champ de l'inclusion.

2. Objectifs

- ✓ Sensibiliser au handicap visible et invisible.
- ✓ Faire découvrir et valoriser les initiatives existantes en faveur de l'inclusion.
- ✓ Permettre la rencontre et l'échange en proximité entre le public et les acteurs locaux engagés sur le champ de l'inclusion.
- ✓ Fédérer les habitants et les acteurs du territoire autour des enjeux liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap en Saône-et-Loire.

3. Publics ciblés

L'événement s'adressera :

- au grand public ;
- aux publics scolaires, notamment les collégiens ;
- aux personnes en situation de handicap, y compris les enfants, et aux proches aidants ;
- aux acteurs du territoire œuvrant ou non sur le champ du handicap : associations, collectivités territoriales, établissements et services médico-sociaux, établissements scolaires, opérateurs culturels et sportifs, entreprises, autres.

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de :

- **recenser et valoriser**, dans le cadre de l'événement à venir, les **initiatives inclusives** existantes sur le territoire départemental ;
- **recueillir les propositions d'animations ou de manifestations locales** à inscrire au programme de l'événement.

Périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt

1. Thématique couverte

L'événement est dédié à la **thématique de l'inclusion des personnes en situation de handicap** :

- appréhendée dans tous les aspects de la vie : accès aux droits, vie quotidienne, culture, sport, loisirs, pratiques artistiques, scolarisation, emploi, mobilité, accessibilité, accompagnement social et médico-social, santé, logement et habitat, numérique, etc.
- incluant l'aspect recherche, développement et innovation ;
- abordant les différents types de handicap.

Par ailleurs et en lien avec le Schéma unique des Solidarités 2023-2027 « Solidarités 71 » du Département de Saône-et-Loire, l'événement pourra aborder le sujet de la sensibilisation aux différences et la lutte contre le harcèlement scolaire, notamment au collège.

2. Initiatives à valoriser

Les initiatives de tout type favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap en Saône-et-Loire entrent dans le périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt et peuvent, à ce titre, être valorisées lors de l'événement.

3. Acteurs pouvant participer à l'événement

Les organismes publics et privés œuvrant en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en Saône-et-Loire peuvent répondre à l'appel à manifestation d'intérêt :

- associations,
- collectivités territoriales,
- institutions,
- opérateurs culturels et sportifs,
- établissements et services médico-sociaux,
- établissements scolaires,
- entreprises,
- autres.

Modalités de participation à l'événement

1. Recensement des initiatives inclusives existantes en Saône-et-Loire

Les acteurs investis sur la thématique de l'inclusion sont invités à faire connaître leur action en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt.

Les initiatives recensées et entrant dans le périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt seront valorisées dans le cadre de la communication globale autour de l'événement mise en œuvre par le Département de Saône-et-Loire.

Il est précisé que la participation aux Trophées fera l'objet d'une candidature distincte du présent appel à manifestation d'intérêt auprès des acteurs investis sur le champ de l'inclusion.

2. Organisation d'animations ou de manifestations locales durant l'événement

Les acteurs portant des initiatives inclusives en Saône-et-Loire sont invités à proposer et à organiser des animations ou des manifestations à inscrire au programme de l'événement

Ces événements locaux pourront se dérouler sur l'ensemble du territoire départemental.

Ils devront :

- ✓ mettre en avant des initiatives inclusives existantes ;
- ✓ permettre la participation des publics ciblés ;
- ✓ être gratuites pour l'ensemble des participants.
- ✓ se dérouler en Saône-et-Loire.

Ils pourront se dérouler sous des formats variés : conférences, portes ouvertes, visites, expositions, ateliers participatifs, spectacles, démonstrations, etc.

Leur conception, organisation et réalisation sont à la charge et placées sous la responsabilité des organisateurs.

Une attention particulière devra être apportée à l'accessibilité des animations et des manifestations par les personnes en situation de handicap.

Les animations ou les manifestations à but lucratif sont exclues de l'événement.

Soutien du Département de Saône-et-Loire

Les animations et les manifestations locales intégrées à la programmation de l'événement bénéficieront du soutien du Département selon les modalités présentées ci-après.

1. Communication

Le Département de Saône-et-Loire assurera la mise en visibilité des animations et des manifestations inscrites au programme de l'événement.

À ce titre, les acteurs concernés bénéficieront de la campagne de communication du Département de Saône-et-Loire. Cette campagne de communication sera notamment mise en œuvre via les outils du Département (site internet, magazine, réseaux sociaux, etc.) et les médias locaux (sites d'information en ligne, radios, presse, etc.).

Un kit de communication personnalisable (affiche, flyer, bannière Web, etc.) sera par ailleurs mis à disposition.

2. Aide financière forfaitaire

Une aide forfaitaire à la participation à l'événement d'un montant de 500 € par organisateur pourra être attribuée selon les critères suivants :

- ✓ pertinence des manifestations proposées au regard des objectifs de l'événement ;
- ✓ implication de personnes en situation de handicap dans la conception, l'organisation et/ou la réalisation des manifestations ;
- ✓ mobilisation d'autres acteurs dans le cadre du projet ;
- ✓ recherche de mixité dans les participants (participation de publics scolaires et d'enfants en situation de handicap, etc.) ;
- ✓ déroulement de la manifestation durant le week-end.

Par ailleurs, la variété (sujets abordés, formats, lieux d'accueil, etc.) et la répartition géographique des manifestations seront également prises en compte.

Cette aide financière prendra la forme d'une subvention de fonctionnement.

Modalités et calendrier de réponse

L'appel à manifestation d'intérêt est **ouvert du lundi 1^{er} avril au mercredi 15 mai 2024**.

Les réponses devront être transmises au moyen du **formulaire de réponse en ligne** sur le site internet du Département de Saône-et-Loire, à l'adresse : www.saone-et-loire71.fr

Les réponses sont à transmettre **au plus tard le mercredi 15 mai 2024 (minuit)**.

En cas d'éléments manquants, le Département se réserve le droit de demander des éléments complémentaires aux candidats.

Examen des demandes de participation à l'événement

➤ Examen et validation des demandes de participation par le Comité de pilotage de l'événement	31 mai 2024
➤ Information des candidats des suites données à leur demande de participation à l'événement	7 juin 2024
➤ Attribution des aides forfaitaires par la Commission permanente du Département de Saône-et-Loire	14 juin 2024
➤ Notification des aides forfaitaires attribuées aux candidats	28 juin 2024

Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, contactez la Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées du Département de Saône-et-Loire, de préférence :

- par mail, à l'adresse partenariat-communication@saoneetloire71.fr
- ou par téléphone au 03 85 39 56 90

Contact

Département de Saône-et-Loire
Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
Espace Duhesme / 18 rue de Flacé / CS 70126 / 71026 Mâcon cedex 9
Tél. : 03 85 39 56 90 / Mail. dapaph@saoneetloire71.fr